

# COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU n°5

*Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes*

### SEANCE DU 13 juillet 2010

Le treize juillet deux mille dix,

Le conseil municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 06
- votants : 09

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2010

**PRESENTS** : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Odile MONTANT, Cédric BOLO, Véronique DANTON.

**PROCURATION** : Christelle DUVERNAY à Xavier BRAND, Philippe ROUCOU à Stéphane DEBORNES, Georges à FAVRE à Sandra REMILLON

**INVITE PRESENT** : M. Jean-Claude CURRAT représentant du Comité des fêtes.

**ABSENT EXCUSE** : Christelle DUVERNAY, Philippe ROUCOU, Georges FAVRE, Carole LAVERRIERE

**EGALEMENT PRESENTE** : Lynda PAREJO, secrétaire

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Stéphane DEBORNES

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la réunion précédente soulève des remarques, le compte-rendu est approuvé. Il demande l'accord pour rattacher une délibération sur une demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour la rénovation de la Chapelle, sa requête est acceptée.

### **DELIBERATIONS**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes :

#### **- LOCATION DE L'APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christian BAILLARD, occupant, déjà à titre précaire, de l'appartement sis au premier étage de l'école de Vovray-en-Bornes, est intéressé par le renouvellement de la convention d'occupation.

Le Conseil Municipal donne son accord, pour mettre à disposition de Monsieur Christian BAILLARD le logement de fonction vacant à l'Ecole Primaire Publique de VOVRAY-en-BORNES, à compter du 1er août 2010 jusqu'au 31 Juillet 2011.

Il fixe à 484.07 € le prix du loyer par mois. Ce montant se décompose comme suit :

- 414.07 Euros par mois le prix du loyer nu, lequel sera revalorisé chaque année par délibération du Conseil Municipal,
- 70 Euros de frais de chauffage, la régularisation aura lieu au mois de juin 2010 selon les factures de Fioul réglées par la commune.

#### **- CONTRAT POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET ET IHTS**

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'établir un nouveau contrat de travail à l'agent chargé de l'entretien des bâtiments et des abords des bâtiments communaux, le précédent arrivant à échéance.

Ce contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée d'un an à raison de neuf heures par semaine. Le Conseil Municipal décide d'établir un contrat d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, à raison d'9/35<sup>ème</sup>.

Cet agent sera rémunéré sur la base du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 287 – majoré 292), proportionnellement au temps de travail.

Il sera recruté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée de un an.

Il décide de maintenir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires selon le taux en vigueur.

#### **- MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES AUPRES DE LA CCPC POUR ASSURER LE NETTOYAGE DES BATIMENTS SCOLAIRES**

Vu la délibération n°29/2010, le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de l'agent technique 2<sup>ème</sup> classe de la commune de

Vovray en Bornes à raison de 6 heures par semaine de son temps de travail pour assurer le nettoyage des locaux scolaires.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune est remboursé par la CCPC à hauteur de 54 heures par trimestre (taux du SMIC + 10%).

- **MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE COPPONEX AUPRES DE LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES**

Le Conseil Municipal demande à la mairie de Copponex le renouvellement de la mise à disposition de leur agent, quelques heures par mois, pour effectuer des travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts.

Il conviendra à cet effet de passer une convention avec la commune de Copponex.

- **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Sous-Préfet demande à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de mettre tous les 4 ans un terrain en herbe de 4 ha à disposition pour l'accueil des grands passages des gens du voyage dans le cadre d'une rotation à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Plutôt que de proposer un seul site qui pourrait conduire à une rotation trop rapide la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a fait des propositions selon un tour de rôle par bassins de vie : Cruseilles, Secteur Genevois, les Bornes et Allonzier la Caille.

Après négociation, recherche des sites potentiels et tirage au sort nous souhaitons proposer à Monsieur le Sous-Préfet le calendrier suivant :

- Année N : Allonzier la Caille (secteur 1)
- Année N + 4 : Menthonnex en Bornes (secteur 2)
- Année N + 8 : Andilly (secteur 3)
- Année N + 12 : Cruseilles (secteur 4)

A la suite de ce tour de rôle, le rythme sera repris sur les mêmes bases et sur les mêmes secteurs avec Villy le Bouveret en remplacement de Menthonnex en Bornes pour le secteur 2 et Copponex puis Cernex en remplacement d'Andilly pour le secteur 3.

Le Conseil Municipal accepte ce calendrier.

- **RENOVATION DE LA CHAPELLE – DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION DE L'ETAT**

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de réfection de la Chapelle, patrimoine communal construit en 1860.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à un montant total de travaux de **34 440 € HT**, il décide de solliciter l'attribution de subventions exceptionnelles au titre de la réserve parlementaire.

## URBANISME

**PC MODIFICATIF** : Jean-Claude Duvernay, ajout d'un velux.

**PLU** : Suite au courrier envoyé au préfet, Monsieur le Maire donne lecture de sa réponse. Il mentionne notamment qu'un plan de prévention des risques naturels n'est pas envisagé sur la commune. Il précise que le territoire a fait « l'objet d'une analyse assez fine des aléas naturels au travers du zonage partiel des aléas de glissement de terrain réalisé par le service RTM en 2002 et de la carte des aléas naturels notifiée en 2005 ».

Pour les remblais, il précise qu'il attend une réponse de l'intercommunalité, Monsieur le Maire précise que les services de l'Etat souhaitent rencontrer les communes concernées : Vovray, Cruseilles et Andilly.

## COMMISSIONS

**Cantine** : Stéphane Debornes explique que l'électricien est intervenu pour finir les travaux de la salle de cantine. Il reste l'aménagement, le cantonnier doit installer des étagères de rangement et un tableau, les tables et l'armoire seront déménagées à la rentrée. Elle sera opérationnelle en septembre.

**Signalétique** : Odile Montant et Stéphane Debornes informent que les panneaux de rues seront installés semaine 34. La réalisation du plan des rues a été confiée à Envergure, il est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire demande de signaler que le panneau d'agglomération situé au hameau Chez Body est cassé, Odile Montant ajoute que celui situé « chez Goy » est très abîmé. Il sera demandé de les changer.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général informant les maires que les interventions de marquage des routes départementales à l'intérieur des agglomérations ne seront pas reconduites, ces travaux relevant du pouvoir de police du maire.

## VOIRIE

**Goudronnage** : Monsieur le Maire informe que le programme de goudronnage débutera en Septembre.

**Abri de bus** : Il a été détruit par les agents, il conviendra de réfléchir à l'aménagement de la place.

Monsieur le Maire va contacter l'architecte pour relancer le projet du nouvel abri contre la salle polyvalente.

## DIVERS

**Agent technique** : Monsieur le Maire rappelle que l'agent n'a pas à recevoir les doléances des particuliers, toute demande doit être faite auprès des élus ou en mairie.

**Dates à retenir** :

Un bureau de la CCPC se déroulera le 20/07/2010 à la mairie de Vovray-en-Bornes. Tous les conseillers sont invités à participer.

La Maison du Salève organise une soirée musicale le mercredi 21 juillet 2010.

Monsieur Currat réitère sa demande de bénévole pour la fête du village le dernier week-end de juillet.

Odile Montant informe que la maison du Salève a mis en place pour cet été la découverte des alpages du Salève présentés par un guide.

**Cyclo sportive** : 290 personnes se sont inscrites.

**Jardins de la Haute-Savoie** : Une subvention sera attribuée pour chaque commune participante (150€) par la mairie de la Balme.

La séance est levée à 20h30.

Le 13 juillet 2010  
Le Maire  
Xavier BRAND